

Acte d'engagement

à retourner rempli, daté et signé

au service facturation

M. et / ou Mme
parents (ou détenteurs de l'autorité parentale)
de l'enfant (des enfants)

- attestent avoir pris connaissance et approuver le règlement intérieur - année scolaire 2025-2026 de l'école de musique

- s'engagent à signaler immédiatement tout changement intervenant en cours d'année scolaire : état de santé, pour lesquels il n'y a aucun effet rétroactif, ou renseignements administratifs : adresse, téléphone...

Date et signature(s) précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

(*) ne cocher que la case qui vous concerne

" Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent de recueillir votre acceptation des règlements intérieurs des restaurants scolaires, de l'accueil périscolaire et extrascolaire et de l'école de musique. La base légale du traitement est le consentement. Les données sont conservées pendant l'année scolaire dans nos dossiers informatiques et papier et sont transmises seulement aux services internes de la Mairie de SCIONZIER. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@scionzier.fr "

Mis à jour le 10/10/2024